



30^{EME} TIR DU BURON



ESSERTINES-SUR-YVERDON

15,16,17,18 août 2024

Plan de tir 300 m

Coordonnées GPS 46.718667 6.634306 / N46° 43' 7.2" E6° 38' 3.5'

| | | |
|----------|---------|---------------|
| Jeudi | 15 août | 17h00 - 20h00 |
| Vendredi | 16 août | 15h00 - 20h00 |
| Samedi | 17 août | 09h00 - 12h00 |
| Dimanche | 18 août | 09h00 - 12h00 |

Le bureau ferme ½ h avant la fin des tirs

Buvette
Restauration – Boissons

Les tireurs individuels sont les bienvenus

Pour nos 30 ans : prix souvenir à chaque livret délivré

www.tirduburon.ch



Société organisatrice « Les Mousquetaires du Buron »

- Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
- Participation : Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de **3 ou 4 tireurs en cat. A et de 5 à 6 tireurs en cat. D/E**. Les tireurs individuels sont aussi les bienvenus. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
- Licence : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
- Inscriptions : Gwendoline Schwab
Chemin du Closel 24
1699 Bouloz
078 618 93 13
www.tirduburon.ch - info@tirduburon.ch
- Paielement : Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance ou au bureau le jour du tir.
CCP : 17-780474-5 IBAN : CH21 0900 0000 1778 0474 5
- Finance de groupe : Elle est fixée à **CHF 40.- pour les cats. D/E et CHF 30.- pour la cat. A**.
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes.
- Livret de tir : Obligatoire : **CHF 7.-**, délivré sur place.
- Taxes FST & AVTS : Il comprend les taxes de la FST, Fr.1.00/tireur, celles de l'AVTS, Fr.1.00/tireur, ainsi que les frais administratifs liés à la manifestation.
- Paielement du livret : Le livret ne sera délivré au tireur que si le montant de celui-ci et la finance de groupe ont été acquittés.
- Distinction/CC : Une seule carte sera délivrée par tireur.
Valeur **CHF 12.-** ou **CHF 15.-** si réussie à la passe LAVAUX et BURON
- Positions : Arme libre à genou, sauf V couché bras franc et SV appuyé.
Fusil standard, couché bras franc.
Mousqueton, couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied.
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
- Catégorie d'armes : **Cat. A** : Armes standard et armes libres
Cat. D : FA 57/03 / MQ
Cat. E : FA 90 / FA 57/02
- Catégorie groupes : **Cat. A** : Toutes les armes.
Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance.
- Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche.
La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
- Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception de ruptures de matériel liés aux installations de tir.

Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (Règlement 1.31.00 du 28.08.2001)

Cible **EXERCICE**

Arme Toutes les armes

Cible Cible A à 10 points

Nombre de coups 5, coup par coup (nombre de passes illimitées)

Position Selon règlement FST

Prix de la passe **CHF 6.-** munition comprise

Cible **LAVAUX - GROUPE**

Arme Toutes les armes

Cible Cible A à 10 points

Nombre de coups 8, 4 coup par coup + 4 coups en série

Position Selon règlement FST

Nombre de tireurs 5 ou 6 tireurs par groupe, ou 3-4 tireurs en cat. A

Prix de la passe **CHF 18.-** munition comprise

| Distinction | A | D | E |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| E/S | 72 | 69 | 66 |
| U21/V | 71 | 68 | 65 |
| U17/SV | 70 | 67 | 64 |

Classement A l'addition des 3 ou 5 meilleurs résultats, appui par le 4^{ème} ou le 6^{ème} puis par les résultats de l'ensemble du groupe.

Répartition 100% des inscriptions de groupes au 60% des groupes.
Deux classements : armes de sport et armes d'ordonnance.
Valeur du 1^{er} prix Cat. A : minimum **50% du total des inscriptions cat A.** au 1^{er} groupe A.

Cat. D/E : minimum **CHF 200.-** au 1^{er} groupe classé

Cible **BURON - INDIVIDUEL**

Arme Toutes les armes

Cible Cible A à 100 points

Nombre de coups 5, coup par coup

Position Selon règlement FST

Prix de la passe **CHF 18.-** munition comprise

| Distinction | A | D | E |
|--------------------|------------|------------|------------|
| E/S: | 440 | 415 | 405 |
| U21/V : | 430 | 410 | 395 |
| U17/SV : | 420 | 405 | 390 |

Classement : Individuel séparé en 3 catégories A/D/E au total des points, puis l'âge le plus élevé. Prix au trois premiers classés :

1^{er} : CHF 50.- * 2^{ème} : CHF 30.- * 3^{ème} : CHF 20.-

Cible MOUSQUETAIRES - REPARTITION

Arme Toutes les armes
Cible Cible A à 10 points
Nombre de coups 6, coup par coup
Position Selon règlement FST
Prix de la passe CHF 20.- munition comprise
Distinction Aucune

Barème

| Points | Cat A | Cat D | Cat E |
|--------|-------|-------|-------|
| 60 | 70.- | 90.- | 100.- |
| 59 | 50.- | 50.- | 70.- |
| 58 | 30.- | 40.- | 50.- |
| 57 | 20.- | 30.- | 40.- |
| 56 | 10.- | 20.- | 30.- |
| 55 | 8.- | 15.- | 25.- |
| 54 | | 10.- | 20.- |
| 53 | | 5.- | 15.- |
| 52 | | | 8.- |
| 51 | | | 5.- |

Répartition

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les **60 %** du produit des passes, la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes concerné. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n'est pas autorisé.

Classement « Roi du tir » catégorie A/D/E

1 Roi par catégorie (A, D et E), à l'addition du total des passes « **LAVAUX - GROUPE** » et « **MOUSQUETAIRES - REPARTITION** » et le 10% de la passe « **BURON-INDIVIDUEL** », appui par la passe groupe, puis par l'âge le plus élevé.

1^{er} : CHF 100.- * 2^e : CHF 60.- * 3^e : CHF 40.-

Association Vaudoise de Tir Sportif

Approbation du plan de tir : le 26 avril 2024

Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiquet